

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage

Le Préfet du Pas-de-Calais

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n° 2004- 374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2017-921 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M Fabien SUDRY, en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

VU la lettre du 15 mai 2017 de l'Association des Maires du Pas-de-Calais relative à la désignation des représentants des communes au sein de la commission ;

VU la lettre du 11 juillet 2017 de l'Assemblée des Communautés de France relative à la désignation des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein de la commission ;

VU les arrêtés préfectoraux des 8 juillet 2015 et 5 juillet 2018, portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU les arrêtés préfectoraux du 13 janvier 2011, du 8 mars 2012 et du 8 juillet 2015 modifiant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU les délibérations du Conseil Départemental, des 24 avril 2015, 20 juin 2016, 25 septembre 2017, 26 juin 2018 et 17 juillet 2018, relatives à sa représentation au sein de la commission ;

VU les propositions des associations intervenant auprès des gens du voyage ;

VU les propositions de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et de la Mutualité sociale agricole du Nord-Pas-de-Calais ;

Sur proposition de M le Secrétaire Général adjoint de la Préfecture du Pas-de-Calais

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La composition de la commission départementale consultative des gens du voyage, placée sous la présidence conjointe du Préfet du Pas-de-Calais et du Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou de leurs représentants, est renouvelée comme suit :

A . Représentants des services de l'État désignés par M. le Préfet

Titulaires	Suppléants
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer	Mme la Cheffe du Service Habitat Durable
Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale	Mme la Cheffe du Service Hébergement Logement et Inclusion
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique	M. le Commissaire Divisionnaire, Chef d'État-Major
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais	M. l'Adjoint au Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais

B/ Représentants du Conseil Départemental

Titulaires	Suppléants
M. Alain LEFEBVRE	M. Ludovic LOQUET
Mme Emmanuelle LEVEUGLE	M. Sébastien CHOCHOIS
Mme Emmanuelle LAPOUILLE	Mme Odette DURIEZ
M. Bruno COUSEIN	M. Frédéric MELCHIOR

C/ Représentants des communes désignés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Françoise MONTEL Maire de Roclincourt	M. Pierre COLLE Maire de Bucquoy

D/ Représentants des établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'Assemblée des communautés de France

Mme Josette EDOUART Vice-présidente de la communauté de communes du Ternois	M. Michel SEROUX Président de la communauté de communes des campagnes de l'Artois
M. Philippe LAGRANGE Conseiller délégué de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin	M. Christophe PILCH Président de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin
M. Christian BALY Vice-président de la communauté d'agglomération du Boulonnais	M. Michel SERGENT Vice-président de la communauté de communes de Desvres-Samer

M. Sébastien BETHOUART Vice-président de la communauté de communes des deux baies en Montreuillois	M. Stéphane SIECZKOWSKI-SAMIER Vice-président de la communauté de communes des 7 vallées
--	--

E/ Personnalités désignées par le Préfet sur proposition des associations représentatives des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage, présentes dans le département, ou à défaut, parmi les personnalités qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage

Titulaires	Suppléants
M. Vincent DELBOVE Directeur de la Sauvegarde du Nord – tziganes et voyageurs	Mme Chantal SOMPILA, Animatrice et coordinatrice du SDAGV du Pas-de-Calais
M. Jacques DUPUIS Association Sociale Nationale Internationale Tzigane (ASNIT)	M. David VINCENT
Sœur Bernadette MACABEREY Association Romano PRAL	Mme Juliette BACHIRI
M. Jean-Claude CORSET Fondation Abbé Pierre	Mme Stéphanie LAMARCHE-PALMIER
M. Richard WAWRZECKI Union Régionale Inter fédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)	Mme Yanna LE BARS

E Deux représentants désignés par le Préfet, sur proposition des Caisses d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique DEVISE Caisse d'allocations familiales	M. Philippe DELAFOSSE
M. Michel BRODEL Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole	NN

Article 2

Le mandat des membres de la commission est de six ans. Il peut être renouvelé. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

La commission peut auditionner toute personne qualifiée pour participer à ses travaux.

Article 4

Le Secrétaire Général adjoint de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'Exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission.

Arras, le

- 7 SEP. 2018

Le Préfet



Fabien SUDRY